
COMPTE-RENDU

Conseil municipal du undi 4 juillet 2022

PRESENTS (14) : Carole BRIAND, Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Cyrille LE GUEN, Danièle LE STER, Jean-Christophe MAHE, Daniel MAZE, Christophe PETIT, Blandine SCHLEWER

REPRESENTES (3) : Anne-Marie RIOU, Camille RIOU, Christelle TREUT

EXCUSES (2) : Emmanuel GUEGUEN, Sandrine LE GOFF

VOTANTS : 17

APPROBATION PV DU CONSEIL DU 23 MAI 2022

POUR : 16

ABSENTTION : 1

Tarifs cantine et garderie

Après calcul des coûts, en intégrant une évolution des salaires de 3.5%, des denrées alimentaires et de l'énergie de 10%, le prix d'un repas devrait s'élever à 9.25€ soit 78 cts de plus que l'an passé.

Le conseil municipal votent les tarifs et la modification des tranches de Quotient Familial comme suit :

	QF<1000€	1000€≤QF≤1600€	1600€≤QF
RESTAURATION SCOLAIRE			
Abonnés	1,00 €	3.85 €	4.10 €
Non Abonnés/Occasionnels	1,00 €	3.95 €	4.20 €
Surveillance sans repas	1,00€		
ALSH PERISCOLAIRE			
Garderie Matin :			
Abonnés	13,80 €	18,20 €	20,50 €
Non Abonnés/Occasionnels	1,00 €	2,80 €	3,25 €
Garderie Soir ou matin et soir			
Abonnés	25,40 €	33,20 €	37,60 €
Garderie Soir			
Non Abonnés/Occasionnels	2,25 €	4,00 €	4,30 €

+ 5%

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 3 (Daniel MAZE, Camille RIOU et Daniel INIZAN)

La commune d'Edern avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui a pris fin le 31 décembre 2021. Ce Contrat est remplacé par la CTG qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en directions des habitants d'un territoire (et non plus uniquement les jeunes).

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des voix d'autoriser Monsieur le Maire, en cas d'accord de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et de ses quatorze communes membres, à signer un « accord cadre d'engagement » stipulant l'engagement des collectivités (QBO et ses communes membres) à finaliser la Convention Territoriale Globale avant le 31 décembre 2022.

 Redevance occupation du domaine public (RODP) Gaz

A l'unanimité des voix, l'assemblée délibérante décide du montant de redevance RODP Gaz 2022 pour un montant de 577€

 Attribution des lots concernant l'appel d'offre de la rénovation de la mairie

Les élus décident d'attribuer à l'unanimité d'attribuer les lots suivants :

LOT		ENTREPRISES	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
1	Démolition Gros-œuvre	Sébaco	46 774 €	9 354.80€	56 128.80€
2	Menuiseries Ext	Miroiterie de Cornouaille	7 018,36 €	1 403,67 €	8 422,03 €
3	Menuiseries Bois int	MAS29	29 020,45 €	5 804,10 €	34 824.55€
4	Isolation Cloisons plafond	Isodet	23 000,00 €	4 600,00 €	27 600,00 €
5	Chape- Rvt sol- Faïence	Le Teuff	7 366,10 €	1 473,22 €	8 839,32 €
6	Electricité	Ap élec	29 581,60 €	5 916,32 €	35 497,92 €
7	Peinture - Sol souple	Sébaco	18 900,00 €	3 780 €	22 680 €

Total des travaux : 193 992.62€ TTC

Dans le cadre du développement numérique de la commune, les élus ont décidé à l'unanimité de faire l'acquisition d'un panneau d'affichage légal proposé par la société DIGILOR pour un montant de 12 270€TTC

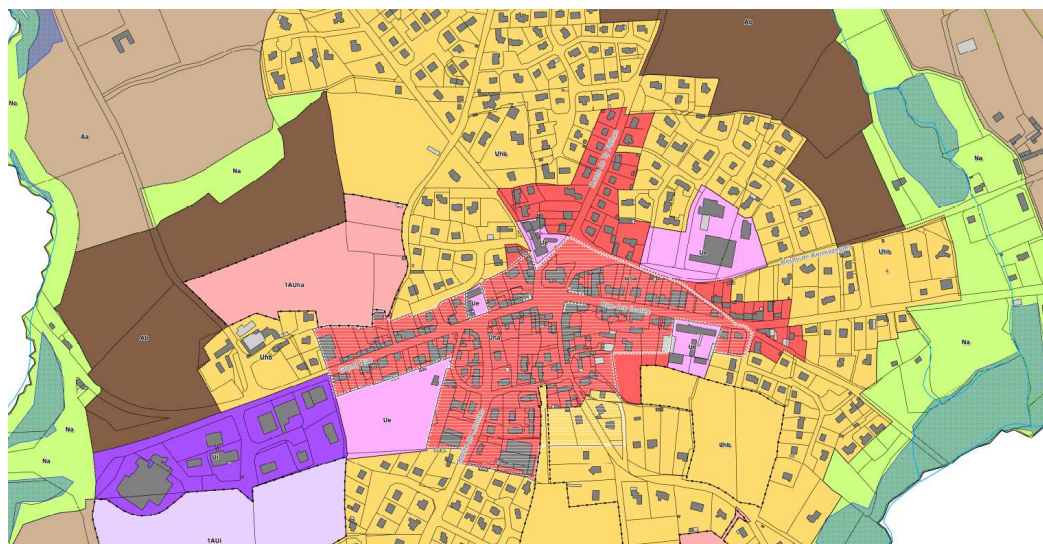
Conformément aux objectifs et plan d'actions prévu au Programme Local de l'Habitat 2019-2024, Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a décidé de s'engager dans une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat pour une durée de 3 ans.

L'opération « Rénovez, l'Agglo vous aide » a démarré le 1er mars 2022 et permet d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation sur l'ensemble des 14 communes du territoire. Un accompagnement technique, des aides financières pour rénover les logements (sous conditions de ressources) et les façades sont mobilisables.

Le soutien financier de QBO a été calibré selon un objectif de 30 façades sur les 3 années de l'opération pour les 13 communes (Quimper étant exclu compte-tenu de son opération de renouvellement urbain en cours et qui présente également des actions sur les façades).

L'objectif poursuivi étant l'embellissement des centre-bourgs, un travail de définition d'un périmètre restreint doit être défini par la commune d'Edern.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le périmètre du dispositif à la zone rouge sur la carte (correspondant au périmètre de centralité dans le PLU de la commune).



Le Conseil Municipal décide à 15 voix Pour, 1 Abstention (Mme SCHLEWER) et 1 voix Contre (Mr INIZAN) de :

- ❖ **confirmer la vente du terrain à l'OPAC pour un montant de 150 000€**
- ❖ **autoriser le maire à signer les actes correspondants**